



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 62247

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'État aux droits des victimes sur une proposition qui lui a été suggérée par un de ses administrés. En effet, il apparaît nécessaire d'instaurer un statut spécifique aux victimes d'erreurs médicales ou de maladies nosocomiales, et, a fortiori, en cas de décès non naturel ou sans explications indubitables, dans un établissement de soins. En effet, une aide compensatoire aux familles pourrait être mise en place afin qu'elles puissent bénéficier d'une cellule d'accompagnement. Aussi, il souhaite savoir dans quelle mesure elle envisage de créer un fonds d'indemnisation et de créer un statut spécifique pour ces victimes.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62247

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : droits des victimes

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3612